

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE

Séance publique du jeudi 19 juin 2025

Président Ludovic PROISY
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Lieu de séance : Salle Paul Buisine

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents participants au vote : 13
Nombre de procurations : 06

Membres présents :

Ludovic PROISY	Isabelle CANDELIER	Guillaume LIETARD
Judith TERNIER	Charline DECARNIN	Éric TIRLEMONT
Christelle DELEPLACE	Marie-Claire NAESSENS	Vincent DELMER
Denise DUCROUX	Brigitte MAINGUET	
	Maurice VANDEWALLE	
	Théo VANENGELANDT	

Membres absents ayant donné procuration :

Fabrice VAN BELLE donnant pouvoir à Charline DECARNIN
Yves MARTIN donnant pouvoir à Marie-Claire NAESSENS
Jorge DOS SANTOS donnant pouvoir à Judith TERNIER
Olivier MORVAN donnant pouvoir à Christelle DELEPLACE
Fabienne MEPLON donnant pouvoir à Isabelle CANDELIER
Aurélien MALAQUIN donnant pouvoir à Éric TIRLEMONT

Membre absent excusé :

Membre absent :

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV20250619_04

PISCINE DE SECLIN | Renouvellement de la convention pour l'utilisation de la piscine municipale par les scolaires – Année 2025/2026

Il est porté à la connaissance du Conseil municipal que la commune de Seclin propose, comme chaque année, de mettre à disposition des créneaux dans sa piscine municipale à destination des élèves du groupe scolaire **Alain Decaux**.

Cette démarche permet à la commune de Vendeville de répondre à l'exigence du programme de l'Éducation nationale relatif à l'acquisition du « savoir nager », reconnue comme **obligation réglementaire** dans le cadre de l'enseignement de l'éducation physique et sportive en école primaire.

Afin de garantir la continuité de cet apprentissage fondamental, **convention** de partenariat avec la commune de Seclin pour l' convention fixe les modalités d'accès à l'équipement, dans un contexte particulièrement sollicités par de nombreuses communes.

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 059-215906090-20250619-VDV20250619_04-DE

La commune de Vendeville bénéficie du **créneau suivant** :

Le vendredi de 10h35 à 11h15, pour la période allant du **12 septembre 2025 au 19 juin 2026** (hors vacances scolaires). Créneau validé par l'équipe enseignante du groupe scolaire Alain Decaux.

Il est rappelé que :

- Cette activité est **obligatoire** pour les élèves concernés,
- Les **frais liés à l'utilisation de la piscine et au transport** des élèves sont **entièrement pris en charge par la commune**,
- Les **crédits correspondants ont été inscrits au Budget Primitif 2025**.

Il est proposé au Conseil municipal :

- *D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention entre la commune de Vendeville et la commune de Seclin pour l'utilisation de la piscine municipale,*
- *Ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.*

Ce renouvellement garantit aux enfants de Vendeville la poursuite d'un apprentissage fondamental dans un cadre sécurisé et encadré, conformément aux exigences pédagogiques de l'école publique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE**

- **D'AUTORISER** M. Le Maire ou son représentant, à signer la convention entre la commune de Vendeville et la commune de Seclin pour l'utilisation de la piscine municipale, ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.

La présente délibération sera transmise à la préfecture et consignée dans le registre des délibérations du Conseil Municipal.

SCRUTIN	POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------------	------------------	-------------------	-----------------------

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord

Le 25/06/2025

Le secrétaire de séance


Charline DECARNIN

Le Maire,


Ludovic PROISY